



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mercredi 30 juin 2021

**PARTICIPATIONS FACULTATIVES AUX ECOLES PRIVEES HORS TERRITOIRE
POUR L' ANNEE SCOLAIRE 2021-2022 – ECOLE FRANCOIS TANGUY**

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Marianne POULAIN, Patrick GOUELLO, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Pascal GUERIF, Brigitte LE LIBOUX, Georges CORNEC, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Bernard CLERGEON, Martine LIEDOT, Ludovic JEGO, Christine BARETTE, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Hélène BOLEIS à Patricia QUERO-RUEN, Antoine GOYER à Ludovic JEGO.

Absents :

Anne-Valérie RODRIGUES, Loïc TONNERRE

Secrétaire de séance : Christine BARETTE

Présents : 29
Pouvoirs : 02
Absents : 02

DIRECTION EDUCATION ENFANCE
JEUNESSE SPORT

n°23

PARTICIPATIONS FACULTATIVES AUX ECOLES PRIVEES HORS TERRITOIRE
POUR L' ANNEE SCOLAIRE 2021-2022 – ECOLE FRANCOIS TANGUY

Rapporteur : Isabelle GUSMINI

La collectivité finance depuis de nombreuses années les écoles privées François Tanguy et Diwan, toutes deux situées à Lorient.

L'organisation spatiale de l'habitat sur le territoire fait qu'il est difficile pour un certain nombre de familles de scolariser leur enfant dans les écoles publiques du territoire, la partie nord est de la commune n'étant pas pourvue en établissement scolaire. Afin de ne pas pénaliser les familles ploemeuroises concernées, il apparaît donc judicieux d'accompagner la scolarisation des ploemeurois dans l'école François Tanguy.

Vu le Code Général Des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission 1 « Sport, jeunesse, culture, citoyenneté, éducation, enfance, culture bretonne, vie associative et citoyenneté » du 15 juin 2021 ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 17 juin 2021 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** l'augmentation de 1% pour le versement de la participation à l'école François Tanguy pour l'année scolaire 2021-2022 :
 - 591,72 € par élève ploemeurois de maternelle.
 - 323,70 € par élève ploemeurois en élémentaire.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE – 3 ABSTENTIONS (Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES)



Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire